

Visa CJ:

Arrêté n° 00007 /MI

Portant lancement de l'appel à candidature pour le poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 00004/PR/2018 du 26 janvier 2018, ratifiée par la loi n° 13/2018 du 4 septembre 2018 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;

Vu le décret n° 0001/PR du 9 janvier 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 0003/PR/PM du 9 janvier 2023 fixant la composition du Gouvernement;

Vu les nécessités de service ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le présent arrêté, pris en application des dispositions des articles 12 à 12g de la loi n° 13/2018 du 4 septembre 2018, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, porte lancement de l'appel à candidature pour le poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections.

Article 2 : Les personnes désireuses de se porter candidat au poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections doivent présenter leur candidature à compter du 6 février 2023.


Article 3 : Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de la commission ad hoc d'examen des candidatures au plus tard le 8 février 2023 à 12 heures 00, délai de rigueur.

Article 4 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le

03.02.2023

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur


Lambert-Noël MATHA.-



Visa CJ:

Arrêté n° 00007 /MI

Portant lancement de l'appel à candidature pour le poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 00004/PR/2018 du 26 janvier 2018, ratifiée par la loi n° 13/2018 du 4 septembre 2018 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;

Vu le décret n° 0001/PR du 9 janvier 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 0003/PR/PM du 9 janvier 2023 fixant la composition du Gouvernement;

Vu les nécessités de service ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le présent arrêté, pris en application des dispositions des articles 12 à 12g de la loi n° 13/2018 du 4 septembre 2018, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, porte lancement de l'appel à candidature pour le poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections.

Article 2 : Les personnes désireuses de se porter candidat au poste de Président du Bureau du Centre Gabonais des Elections doivent présenter leur candidature à compter du 6 février 2023.


Article 3 : Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de la commission ad hoc d'examen des candidatures au plus tard le 8 février 2023 à 12 heures 00, délai de rigueur.

Article 4 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le

03.02.2023

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur


Lambert-Noël MATHA.-

